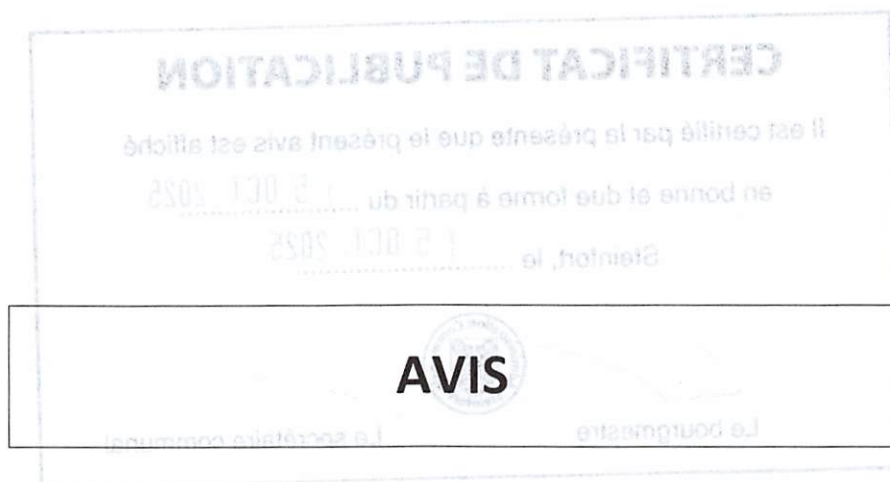




Il est porté à la connaissance du public que l'arrêté N° 1/2024/0399/157 du 7 octobre 2025 du **Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité** accorde à la société MOULINS DE KLEINBETTINGEN SA à exploiter de l'air comprimé ou gaz incombustibles comprimés, dépôt de matières plastique, installations de production de froid, stockage de substances classés à Kleinbettingen, 8, rue du Moulin.

Tous les intéressés peuvent interjeter appel auprès du Tribunal administratif contre l'autorisation susdite.

Cet appel doit être présenté, sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau du tribunal d'arrondissement à Luxembourg ou à Diekirch, dans le délai de 40 jours, qui commence à courir à dater du jour de l'affichage de la décision.

Le dossier peut être consulté au secrétariat communal pendant les heures d'ouverture au public

pour le Collège des bourgmestre et échevins



Sammy Wagner
Bourgmestre



Alex Folscheid
Secrétaire communal

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Il est certifié par la présente que le présent avis est affiché

en bonne et due forme à partir du ...1 5 OCT. 2025

Steinfurt, le ...1 5 OCT. 2025

Le bourgmestre



Le secrétaire communal